



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Seizième session

Réunion en ligne, 5, 7 et 21 avril 2022

Secrétariat de la CIPV et approche «Une seule santé»

Point 8.5 de l'ordre du jour

Document établi par le secrétariat de la CIPV

I. Généralités

1. Lors de la quinzième session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), certaines parties contractantes ont suggéré de songer à renforcer la participation de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) à l'approche «Une seule santé». Il a été suggéré que cela pourrait commencer par des discussions entre le secrétariat de la CIPV et les principaux acteurs internationaux de l'approche «Une seule santé», tels que la FAO, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). La Commission, à sa quinzième session, a demandé «que l'examen de l'engagement de la communauté de la santé des végétaux en faveur de l'approche «Une seule santé» et du rôle joué par la santé des végétaux dans la biosécurité, la prévention des risques biotechnologiques et la protection de l'environnement figure à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Groupe de la planification stratégique».

2. Des informations actualisées ont été présentées au Groupe de la planification stratégique en 2021 en ce qui concerne les interactions avec le groupe de réflexion de la CMP sur le renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparitions de foyers d'organismes nuisibles, le nouveau cadre stratégique de la FAO et le groupe de travail technique de la FAO chargé de l'approche «Une seule santé», ainsi que la résistance aux antimicrobiens et la santé des végétaux. Ces informations figurent également ci-après.

3. L'Argentine et la Nouvelle-Zélande ont présenté des documents au Groupe de la planification stratégique; les débats y afférents sont exposés ci-après.

II. Liens avec le programme de développement en ce qui concerne les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'infestations par des organismes nuisibles.

4. Le «renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'infestations par des organismes nuisibles» fait partie des points inscrits à l'ordre du jour du Programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV (2020-2030). Un groupe de réflexion de la CMP sur les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'infestations par des organismes nuisibles¹ a fourni des orientations visant à faire progresser cette nouvelle activité.

5. Le groupe de réflexion a tenu des réunions mensuelles en ligne depuis janvier 2021 afin de mener à bien les 12 tâches définies dans son mandat. Plus de 20 réunions parallèles ont également été organisées pour faire avancer les travaux et plusieurs séances ont été mises en place afin que d'autres organisations puissent présenter un aperçu de leurs propres systèmes d'alerte et d'intervention. Une analyse des systèmes d'alerte les plus connus a été effectuée et sera publiée dans un rapport, début 2022. Les débats menés au cours des réunions du groupe de réflexion ont permis d'établir des contacts avec les parties prenantes de l'approche «Une seule santé» au sein de la FAO (le système EMPRES, qui gère les organismes nuisibles et les maladies transfrontières des animaux et des végétaux, ainsi que les unités De santé animale et d'intervention d'urgence), et avec des organisations extérieures telles que l'OIE, l'OMS, etc.

6. Une étude sur les systèmes d'alerte et d'intervention existants ainsi que les recommandations détaillées du groupe de réflexion devraient être publiées début 2022. Un document de la CMP présentant les principales conclusions est également proposé dans le cadre du point 8.8.1 de l'ordre du jour.

III. Nouveau cadre stratégique de la FAO et groupe de travail technique de la FAO chargé de l'approche «Une seule santé»

7. La FAO a adopté un nouveau Cadre stratégique pour 2020-2031. «Le Cadre stratégique de la FAO définit la vision de l'Organisation concernant un monde durable et la sécurité alimentaire pour tous, dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Cadre stratégique de la FAO a pour ambition d'appuyer la réalisation du Programme 2030 par une transformation des systèmes agroalimentaires qui doit les rendre *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables en vue d'améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie, tout en ne laissant personne de côté» [Bureau de la stratégie, du programme et du budget de la FAO (OSP)].

8. Les activités du secrétariat de la CIPV ont été évaluées comme relevant de deux domaines prioritaires du programme de la FAO, à savoir:

- **L'approche «Une seule santé»**, troisième domaine prioritaire du programme au titre de l'«amélioration de la production» (AP3), dont la résultante est définie comme suit: «systèmes sanitaires nationaux et internationaux intégrés “Une seule santé”, renforcés et performants, pour les êtres humains, les animaux, les végétaux et l'environnement grâce à une meilleure prévention des infestations d'organismes nuisibles et des maladies, à des systèmes d'alerte rapide plus efficaces et à la gestion améliorée des risques sanitaires nationaux et mondiaux, y compris la résistance aux antimicrobiens».
- **Transparence des marchés et des échanges commerciaux**, cinquième domaine prioritaire du programme au titre de l'«amélioration de la nutrition» (AN5), dont la résultante est définie comme suit: «amélioration de la transparence des marchés et participation équitable aux marchés, aux chaînes de valeur mondiales et au commerce international grâce à la

¹ Page web de la CIPV consacrée au groupe de réflexion de la CPM sur les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparitions de foyers d'organismes nuisibles: <https://www.ippc.int/en/core-activities/governance/cpm/cpm-focus-group-reports/strengthening-pest-outbreak-alert-and-response-systems/>.

coordination des politiques et des capacités humaines et institutionnelles au service de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets».

9. En ce qui concerne le domaine prioritaire du programme que constitue l'approche «Une seule santé», des informations supplémentaires relatives aux lacunes, aux résultantes, aux cibles des ODD, aux indicateurs des ODD, aux accélérateurs, aux composantes thématiques clés, aux aspects normatifs, aux stratégies relatives aux fonctions essentielles, aux arbitrages et à l'atténuation des risques sont disponibles à l'annexe 1 du document publié en 2021 par le Groupe de la planification stratégique du secrétariat de la CIPV, traitant de la CIPV et de l'approche «Une seule santé»². Ces informations sont extraites du Plan à moyen terme 2022-2025 et du Programme de travail et budget 2022-2023 du Directeur général de la FAO.

10. Des groupes de travail intersectoriels ont été mis en place au sein de la FAO pour chaque domaine prioritaire du programme et le personnel du secrétariat de la CIPV participe aux activités liées à l'amélioration de la production (AP3) dans le cadre de l'approche «Une seule santé», et à l'amélioration de la nutrition (AN5) dans le cadre de la «transparence des marchés et des échanges commerciaux».

11. Au cours de ses réunions, l'équipe chargée de l'approche «Une seule santé» de la FAO a rédigé une définition de l'approche, réalisé une analyse des atouts, des points faibles, des opportunités et des menaces, et préparé une feuille de route pour les activités futures.

12. Par ailleurs, la FAO, l'OIE, le PNUE et l'OMS ont mis sur pied, en mai 2021, un groupe d'experts de haut niveau chargé de l'approche «Une seule santé». Le groupe se concentre cependant sur une évaluation scientifique, utile aux politiques publiques, de l'apparition des crises sanitaires (humaines), ainsi que sur l'élaboration de lignes directrices pour la mise au point d'une approche stratégique à long terme visant à réduire le risque de pandémies zoonotiques, plutôt que sur les questions phytosanitaires.

IV. Résistance aux antimicrobiens et santé des végétaux

13. La communauté de la CIPV ne dispose pas à l'heure actuelle de données rigoureuses sur l'étendue de l'utilisation des antimicrobiens dans le secteur des végétaux dans le monde et sur le volume que celle-ci représente. Les recommandations concernant les antibiotiques diffèrent selon les régions et les pays, notamment en fonction des besoins agricoles, des législations, de la disponibilité des antibiotiques, des systèmes de culture, des services de vulgarisation ou de la nature des agents pathogènes qui posent problème. Certaines études fournissent toutefois des exemples des différents types d'utilisation; 20 pays au moins autorisent l'utilisation d'antibiotiques pour lutter contre le feu bactérien et la maladie du verdissement des agrumes. Dans certains pays, la streptomycine est autorisée pour lutter contre certaines maladies bactériennes des fruits à pépins et à noyaux, des jeunes tomates et des kiwis. La kasugamycine, l'oxytétracycline et l'acide oxolinique sont d'autres antibiotiques utilisés pour lutter contre les organismes nuisibles des végétaux (de León *et al.*, 2008³; Stockwell et Duffy, 2012⁴).

14. Les données disponibles sont certes limitées, mais elles révèlent des variations extrêmes entre les régions pour ce qui est de l'utilisation des antibiotiques dans la production végétale, ainsi que des quantités d'antibiotiques utilisées par les différents pays au sein des régions.

² Document publié en 2021 par le Groupe de la planification stratégique du Secrétariat de la CIPV, traitant de la CIPV et de l'approche «Une seule santé» (08_SPG_2021_Oct) <http://www.ippc.int/en/publications/90247/>.

³ De León *et al.* «[Comparative efficiency of chemical compounds for *in vitro* and *in vivo* activity against *Clavibacter michiganensis* subsp. *michiganensis*, the causal agent of tomato bacterial canker](#)». *Crop Protection*, septembre 2008, 27(9): 1277-1283.

⁴ Stockwell, V.O. et Duffy, B. «[Use of antibiotics in plant agriculture](#)». *Revue scientifique et technique*, avril 2012, 31(1):199-210.

15. La CMP, à sa quatorzième session (2019)⁵, a accueilli favorablement le débat sur l'utilisation des antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens dans le domaine de la santé des végétaux et a noté qu'il s'agissait d'un sujet important qu'il convenait de suivre. Elle s'est déclarée favorable à la surveillance continue par le secrétariat des questions liées à la résistance aux antimicrobiens en rapport avec la santé des végétaux, à travers la participation au groupe de travail de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens, en fonction des priorités de la CMP et du secrétariat de la CIPV et des ressources disponibles. Les parties contractantes ont également suggéré qu'une recommandation relative à la résistance aux antimicrobiens en rapport avec la santé des végétaux soit élaborée par la CMP. Les parties contractantes ont donc ouvert le débat sur les effets que pouvait avoir l'utilisation des produits antimicrobiens sur la santé des végétaux et ont décidé de procéder à la collecte systématique de données sur les effets des antimicrobiens utilisés dans le domaine de la santé des végétaux.

16. Enfin, il a été convenu que la participation du secrétariat de la CIPV à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens devait se limiter au champ d'application de la Convention, à savoir appuyer la prévention de la propagation des organismes nuisibles des végétaux en élaborant des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP).

17. Le secrétariat de la CIPV contribue actuellement à l'élaboration de la liste de la FAO des antimicrobiens utilisés en horticulture, classés par ordre d'importance («List of Antimicrobials in Horticulture: Importance categorization»). Le document alimentera la liste d'antimicrobiens établie conjointement par la FAO, l'OIE et l'OMS dans le cadre de l'approche «Une seule santé». Il pourrait être utilisé par les parties prenantes en tant qu'outil de gestion des risques permettant de fournir un classement intégré et équilibré des antimicrobiens en fonction de l'importance que ceux-ci revêtent pour l'être humain, pour l'animal et pour l'horticulture.

V. Débats sur l'approche «Une seule santé» au sein du Groupe de la planification stratégique

18. L'Argentine⁶ et la Nouvelle-Zélande⁷ ont présenté un document sur la CIPV et l'approche «Une seule santé».

19. Le secrétariat de la CIPV a préparé et introduit ce document⁸ et a expliqué qu'il existait une demande d'informations et de données pertinentes concernant la santé des végétaux, et que les organisations partenaires avaient exprimé leur intérêt à coopérer avec le secrétariat de la CIPV à cet égard.

20. Le Groupe de la planification stratégique a examiné cette question et a noté que plusieurs participants avaient déjà décidé que le secrétariat de la CIPV ne devait continuer à suivre les débats et à s'impliquer dans les dialogues menés sur l'approche «Une seule santé» au sein de la FAO et dans d'autres contextes pertinents que lorsque cela contribuait concrètement à l'avancement de la mission de la CIPV.

21. Le Groupe de la planification stratégique a constaté qu'il existait des liens clairs entre la santé et la nutrition des végétaux, l'environnement et la santé animale, mais que la discussion était fluide et évolutive, en soulignant que le débat sur l'approche «Une seule santé» avait porté sur la résistance aux antimicrobiens au cours des quatre dernières années, tandis qu'il portait actuellement essentiellement sur les questions environnementales. Le Groupe de la planification stratégique a conclu que le secrétariat de la CIPV devait continuer à participer au dialogue sur l'approche «Une seule santé», mais ne devait

⁵ Rapport de la quatorzième session de la CMP (2019): https://www.ippc.int/static/media/files/publication/fr/2019/08/CPM-14_Report_withISPMs_FRENCH-2019-08-06.pdf.

⁶ Document publié en 2021 par l'Argentine, traitant de la CIPV et de l'approche «Une seule santé». <http://www.ippc.int/en/publications/90269/>.

⁷ Document publié en 2021 par la Nouvelle-Zélande, traitant de la CIPV et de l'approche «Une seule santé» <https://www.ippc.int/en/publications/90227/>.

⁸ Document publié en 2021 par le Secrétariat de la CIPV, traitant de la CIPV et de l'approche «Une seule santé» (08_SPG_2021_Oct) <http://www.ippc.int/en/publications/90247/>.

intervenir et engager des ressources du secrétariat de la CIPV que dans la mesure où il existait un lien clair avec la CIPV ainsi que des avantages concrets. Le Groupe de la planification stratégique a suggéré que le secrétariat de la CIPV suive une approche semblable à celle des autres groupes, notamment le Groupe de liaison sur la biodiversité, et rédige une version consolidée alignant les trois documents publiés par le Groupe sur l'approche «Une seule santé», tout en considérant également la participation possible du groupe de réflexion de la CMP chargé de la communication en vue de faire connaître le rôle que jouent depuis longtemps les autorités et les programmes phytosanitaires en matière de sécurité et de production alimentaires, de nutrition et de santé de l'environnement, ainsi que les contributions apportées par ceux-ci.

22. La CMP est invitée à:

- 1) *Noter* que, conformément aux avis formulés par le Groupe de la planification stratégique, le secrétariat de la CIPV continuera à suivre les débats menés au sein de la FAO sur l'approche «Une seule santé», à y participer et à en rendre compte au Groupe de la planification stratégique et au Bureau, tout en veillant à ce que tout travail ou engagement soit strictement aligné sur les travaux et les priorités stratégiques du secrétariat de la CIPV.